

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00350
Numéro SIREN : 852 126 960
Nom ou dénomination : A2B SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2022 sous le numéro de dépôt 1595

A2B SECURITE
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €
Siège social : Galerie Commerciale Les Halles
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
852.126.960 RCS LAVAL

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt deux
Le 11 février
A 9 h 30

Les associés de la société A2B SECURITE, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros dont le siège social se situe Galerie Commerciale Les Halles - 53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 852.126.960, se sont réunis en assemblée générale ordinaire siège social.

Monsieur Frédéric BELHEN, Président de la Société, est désigné en qualité de Président de séance.

Les actionnaires présents sont :

- **Monsieur Frédéric BELHEN**, propriétaire de 900 actions ;
- **Madame Carina RODRIGUES DE CAMPOS**, propriétaire de 100 actions ;

Soit des associés présents ou représentés détenant 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social ; que la présente Assemblée Générale peut valablement délibérer, en application des dispositions légales et statutaires.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants qui sont mis à la disposition des associés :

- les statuts de la société,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- la lettre de démission de Madame Vanessa HOUDMON

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce, ont été régulièrement tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Madame Vanessa HOUDMON de ses fonctions de Directrice Générale à effet au 31 janvier 2022 ;
- Pouvoirs.

Personne ne demandant la parole, le Président déclare la discussion ouverte et met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Madame Vanessa HOUDMON** de ses fonctions de Directrice Générale de la société à effet au 31 janvier 2022, notifiée à chacun des associés, sans condition ni indemnité.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

L'Assemblée Générale décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

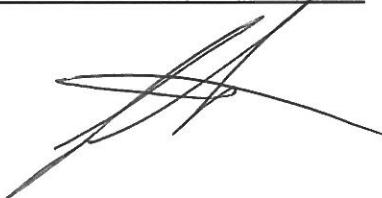
L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

Monsieur Frédéric BELHEN

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Madame Carina RODRIGUES DE CAMPOS

A stylized signature in black ink, consisting of several overlapping diagonal strokes.